

# Commune de Cessières-Suzy

Séance du 10 janvier 2023 à 19 h 15

Présents: Pierre BERTELOOT, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Cédric LAMOUREUX, Cyril MAILLY, Philippe PURNELLE, Olivier ROHAT, Hervé DOUCHET, Anthony DELBART, Annie MARTIN

Excusés: Guillaume LEBRET procuration à Patricia DESUMEUR, Corinne SANDRON procuration à Pierre BERTELOOT, Audrey MARTIN procuration à Philippe PURNELLE  
Anne-Sophie CROQUET

Absents : Hugo SAGET, Jean-Paul VILLAIRE, Sébastien JAKISA

## Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 6 décembre 2022
- désignation du secrétaire de séance
- demande de subvention pour la réhabilitation du presbytère
- demande de subvention pour le remplacement des fenêtres à la mairie déléguée de Cessières
- demande de subvention pour le remplacement des jeux des aires de Cessières et Suzy
- demande de subvention pour les travaux de retournement du bus scolaire
- demande de subvention pour les travaux rue de Sébacourt à Suzy
- autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%
- nomination du correspondant défense
- validation du PLH de la CAPL
- âge pour le colis des aînés
- questions diverses

## Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du 6 décembre a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Annie MARTIN est désignée secrétaire de séance.

## Demandes de subvention pour la réhabilitation du presbytère

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire présente le projet de travaux pour la réhabilitation de l'ancien presbytère, avec remplacement des fenêtres et portes, démolition d'un bâtiment en pierre, rénovation des pièces intérieures, aménagement d'une rampe PMR (personnes à mobilité réduite) et création d'une place de parking pour les personnes handicapées.

Le devis pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 71 483 € HT, soit 85 779,60 € TTC.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, le maire propose de solliciter auprès du conseil départemental, une aide de 30 % du montant des travaux et auprès des services de l'Etat une aide de 50 %.

Le plan de financement serait le suivant :

|                            | Taux | Somme       |
|----------------------------|------|-------------|
| Montant estimatif HT       |      | 71 483,00 € |
| Subvention API             | 30 % | 21 444,90 € |
| Subvention DETR            | 50 % | 35 741,50 € |
| Financement par la commune | 20 % | 14 296,60 € |

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à ce projet, autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et acte que cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

**Demande de subvention pour le remplacement des fenêtres de la mairie de Cessières**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente le projet de remplacer les fenêtres de la mairie de Cessières dans le cadre de travaux d'isolation énergétique.

Le montant des travaux est estimé à 14 110 € HT, soit 16 932 € TTC.

Le maire propose de solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement.

Le plan de financement serait le suivant :

|                            | Taux | Somme       |
|----------------------------|------|-------------|
| Montant estimatif HT       |      | 14 110,00 € |
| Subvention API             | 30 % | 4 233,00 €  |
| Subvention DETR            | 50 % | 7 055,00 €  |
| Financement par la commune | 20 % | 2 822,00 €  |

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à ce projet, autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et acte que cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

## Demande de subvention pour les aires de jeux de Cessières et Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal du projet de remplacement des jeux d'enfants aux aires de jeux de Cessières et Suzy.

Les jeux actuels sont en mauvais état et il est indispensable d'avoir des équipements qui respectent les normes de sécurité.

Le coût de la dépense est estimé à 9041,42 € HT soit 10 687,66 € TTC.

Le maire propose de solliciter une subvention au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement.

Le plan de financement serait le suivant :

|                            | Taux | Somme      |
|----------------------------|------|------------|
| Montant estimatif HT       |      | 9 041,42 € |
| Subvention API             | 30 % | 2 712,43 € |
| Financement par la commune | 70 % | 6 328,99 € |

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à ce projet, autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et acte que cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

## Demande de subvention pour l'aménagement de la plate-forme pour le retournement du bus scolaire

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle le projet d'aménagement d'une voie de sécurisation pour le demi-tour du bus scolaire sur la commune déléguée de Suzy afin d'éviter des manœuvres dangereuses et d'assurer la sécurité de tous.

Cet aménagement, qui a déjà été évoqué lors de précédentes réunions, sera réalisé sur une parcelle appartenant à la commune.

Le montant des travaux est estimé à 20 014,27 € HT, soit 24 016,52 € TTC.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, le maire propose de solliciter auprès du conseil départemental, une aide de 51 % du montant des travaux et auprès des services de l'Etat une aide de 29 %.

Le plan de financement serait le suivant :

|                            | Taux | Somme       |
|----------------------------|------|-------------|
| Montant estimatif HT       |      | 20 014,27 € |
| Subvention APV             | 51 % | 10 207,28 € |
| Subvention DETR            | 29 % | 5 804,14 €  |
| Financement par la commune | 20 % | 4 002,85 €  |

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à ce projet, autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et acte que cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

### Demande de subvention pour les travaux rue de Sébacourt à Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du carrefour de la rue de Sébacourt sur la commune déléguée de Suzy pour la sécurisation des usagers.

Le projet prévoit l'élargissement de la chaussée notamment dans le virage, la création d'un trottoir et l'aménagement du réseau d'eaux pluviales afin de gérer les eaux de ruissellement.

Le montant des travaux est estimé à 174 998,92 € HT, soit 209 998,70 € TTC.

Le maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 51% au titre du dispositif Aisne Partenariat Voirie.

Le plan de financement serait le suivant :

|                            | Taux | Somme        |
|----------------------------|------|--------------|
| Montant estimatif HT       |      | 174 998,92 € |
| Subvention APV             | 51 % | 89 249,45 €  |
| Financement par la commune | 49 % | 85 749,47 €  |

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à ce projet, autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier et acte que cette somme sera inscrite au budget communal 2023.

### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25%

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

*« (...) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »*

Le maire sollicite l'autorisation du conseil pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, afin d'assurer la continuité des actions en cours.

Le montant des dépenses d'investissement budgétisées était de **83 144 €**

L'application de ces dispositions sera limitée à la somme de **20 786 €**

Cette autorisation permettra l'achat prochain d'une épareuse.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

### Nomination du correspondant défense

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune et précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation de ce correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Désigne Hervé DOUCHET, adjoint au maire en tant que correspondant défense de la commune.

### Validation du PLH de la communauté d'agglomération

Présentation : Pierre BERTELOOT

La communauté d'agglomération du Pays de Laon a transmis son plan local de l'habitat à chacune de ses communes membres et sollicite l'avis du conseil municipal sur ce document.

Le maire propose de transmettre ce document, par mail, aux membres du conseil municipal et d'évoquer ce point lors de la prochaine réunion.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble du conseil municipal.

### Age pour le colis des aînés

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire propose que l'âge minimum pour bénéficier du repas des aînés ou du colis soit porté à 66 ans au lieu de 65 ans comme actuellement.

Après discussion, les membres du conseil municipal s'opposent à cette proposition, par 8 voix contre et 5 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BERTELOOT



Annie MARTIN

